

**ARRETE**

**LE PREFET DU LOIRET**  
*Chevalier de la Légion d'honneur*  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-35 selon lequel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit années,

Vu la demande en date du 26 janvier 2016 par laquelle Monsieur Daniel MELZASSARD sollicite l'honorariat de maire,

Considérant que Monsieur Pierre, Guy BONNAULT a exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins,

Sur la proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Pierre, Guy BONNAULT, ancien maire de la commune de VILLEVOQUES, est nommé maire honoraire.

**Article 2** : Le Sous-Préfet de Montargis, le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à ORLEANS, le 3 mars 2016

Le Préfet,  
Signé :Nacer MEDDAH